# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Accès aux bourses étudiantes pour les résidents libanais

Question écrite n° 38966

### Texte de la question

Mme Amélia Lakrafi attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation sur la situation des étudiants franco-libanais qui résident au Liban et souhaitent poursuivre leur cursus en France. À l'inverse des seuls ressortissants libanais, ces jeunes qui sont aussi français n'ont pas accès aux différents systèmes de bourse déployés par l'intermédiaire de Campus France, notamment pour favoriser la venue des meilleurs éléments. Les étudiants franco-libanais peuvent bien sûr avoir accès aux dispositifs mis en œuvre au plan national et plus particulièrement aux bourses dispensées par le CROUS. Toutefois, les dossiers en question prennent en compte les ressources du foyer en appliquant le taux de change officiel de la livre libanaise, ce qui conduit à placer de nombreuses demandes en dehors du plafond admis. Compte tenu de la situation économique catastrophique que traverse le Liban, ce taux de change ne traduit en rien la réalité des ressources de ces familles, qui voient non seulement leur pouvoir d'achat s'effondrer de mois en mois mais qui, de plus, éprouvent les plus grandes difficultés à transférer de l'argent à l'étranger, notamment pour financer les études de leurs enfants, compte tenu de la doctrine bancaire qui y est actuellement en vigueur. Au regard de ces éléments et afin d'offrir de réelles chances de poursuite de leurs études en France aux jeunes compatriotes du Liban, elle souhaiterait savoir dans quelle mesure il serait envisageable qu'un correctif de ressources puisse être appliqué à ces dossiers de bourses afin de mieux traduire la réalité de la situation financière de ces familles, au-delà du seul chiffre traduit en euros selon un taux qui ne correspond plus à rien.

### Données clés

**Auteur :** Mme Amélia Lakrafi
**Circonscription :** Français établis hors de France (10e circonscription) - La République en Marche
**Type de question :** Question écrite
**Numéro de la question :** 38966
**Rubrique :** Enseignement supérieur
**Ministère interrogé :** Enseignement supérieur, recherche et innovation
**Ministère attributaire :** Enseignement supérieur et recherche

### Date(s) clée(s)

**Question publiée au JO le :** 18 mai 2021, page 4165
**Question retirée le :** 21 juin 2022 (Fin de mandat)